

PORTEFEUILLE MUTUAL'IR

www.financile.com



DÉFISCALISATION ONE SHOT GIRARDIN INDUSTRIEL (ARTICLE 199 UNDECIES B DU CGI)

Dans l'optique d'un développement économique durable, le législateur a mis en place le dispositif de défiscalisation Girardin Industriel.

L'objectif est de compenser le surcoût que subissent les entreprises situées dans les Départements et Collectivités d'Outre-Mer (DOM-COM).

PRINCIPE DU DISPOSITIF

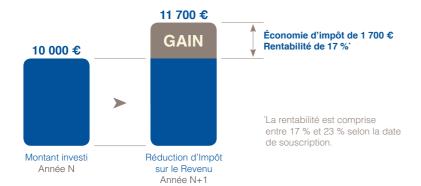
Celui-ci permet aux investisseurs d'obtenir une réduction d'impôt sur le revenu en contrepartie des investissements productifs neufs qu'ils réalisent allant de 44,12 % à 61,77 % calculée sur leur prix d'acquisition.

Les investissements sont acquis par l'intermédiaire de Sociétés en Nom Collectif desquelles les investisseurs sont associés, et sont alors donnés en location avec option d'achat sur 5 ans à des entreprises les exploitant exclusivement dans les DOM-COM.

Permettant ainsi à ces dernières de bénéficier d'un prix de revient de leur outil de production diminué d'environ 25 %.

RENTABILITÉ POUR L'INVESTISSEUR

Les investisseurs apportant environ 38 % du financement à fonds perdus, leur retour sur investissement est constitué par la différence entre la réduction d'impôt obtenue et la mise de fonds initiale. L'économie d'impôt rapportée au montant investi représente la rentabilité de l'opération.





SARL au capital de 10 000€ RCS Paris 511 688 327

FINANC'ILE PARIS

49, avenue Hoche 75008 Paris

Tél: 01 56 68 35 00 Fax: 01 56 68 35 01

FINANC'ILE RÉUNION

313 E, rue du Général Lambert 97436 Saint-Leu

> Tél: 02 62 91 94 00 Fax: 02 62 91 94 01

Mail: contact@financile.com Web: www.financile.com

